

Fonds d'archives et témoignages d'acteurs



Mars 2021

Remerciements

Ce guide est en grande partie un ouvrage collectif qui résulte de l'engagement indéfectible de nombreux membres du CNAHES et de la collaboration fructueuse avec un ensemble de partenaires au plan national et régional.

Que soient remerciés ici tout particulièrement les professionnels des archives et de la documentation qui nous ont fourni des informations précieuses et assisté-e-s de leurs conseils.

Nous remercions pareillement les témoins, acteurs d'une histoire riche, qui ont accepté de nous recevoir, de se livrer, et dont ce guide vise à recenser les mémoires.

Nous exprimons notre reconnaissance particulière à Madame Magali Lacousse, conservatrice en chef du patrimoine, adjointe au Bureau des études et des partenariats scientifiques aux Archives de France, dont l'écoute et les conseils judicieux nous ont permis de construire notre plan de travail sur des bases plus solides.

Merci enfin à tous les jeunes volontaires de service civique de passage au CNAHES, dont le courage et l'enthousiasme nous ont véritablement aidé-e-s à avancer dans cette aventure.

Préface

Comment les usagers, plus largement les citoyens, peuvent-ils se repérer dans leur passé, celui d'un proche, d'un ascendant ; comment des professionnels, des responsables de structure peuvent-ils se documenter sur le legs historique de leur secteur d'activité pour le comprendre toujours mieux dans son actualité ? Derrière les écrits rendant compte de recherches historiques, la question de l'accès aux sources primaires et principalement aux archives est devenue cruciale. Voir et feuilleter son dossier d'« ancien de la DDASS » ou celui d'un parent, recomposer l'itinéraire des lieux d'accueil collectifs ou familiaux: l'obligation faite aux administrations publiques de conserver et de verser leurs documents aux Archives contribue, de même qu'une loi de 1978, à rendre effectif ce droit d'accès si important aujourd'hui. Voir de ses propres yeux - avec ou sans la médiation de l'historien ou l'archiviste - un règlement de fonctionnement intérieur d'une institution du début ou mi-XXe siècle, découvrir des rapports d'enquête sociale, psychologique, éducative rédigés par des praticiens, il y a là pour un professionnel d'aujourd'hui, un étudiant en travail social, un chercheur, matière à accroître sa capacité réflexive et donc sa pertinence de pratique. L'accès aux archives doit être facilité. C'est ce à quoi travaille le CNAHES depuis désormais 25 ans.

Car, à côté des services sociaux ou éducatifs de statut public, il y a le vaste champ des structures de droit privé associatif (ou fondations etc.). Elles constituent dans certains sous-secteurs (par exemple le handicap) la très grosse majorité des « producteurs » d'archives en tant qu'intervenants de terrain. D'autres sont habilitées par les pouvoirs publics sur des missions de service public ou d'intérêt général : ainsi en matière de protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, raison de la reconnaissance et du soutien du CNAHES par le ministère de la justice. C'est en mobilisant ses réseaux de bénévoles adhérents et ceux d'historiens spécialisés, avec le soutien d'un archiviste qualifié permanent, que le CNAHES dépiste les fonds d'archive potentiels, invitant les organismes à les conserver, les traiter ; et le cas échéant à les verser aux archives publiques départementales ou nationales avec lesquelles le CNAHES collabore par convention. Il le fait également en collectant la mémoire de nombreux acteurs sous formes d'archives sonores et audio-visuelles.

Des « œuvres privées » de jadis aux structures d'« économie sociale et solidaire » aujourd'hui, ce foisonnement de données appelle un répertoire ordonné tant pour des travaux historiques que des recherches personnelles ou professionnelles mentionnées plus haut.

Le guide des sources Histoire professionnelle et associative de l'éducation spécialisée et de l'action sociale - sa première version en 2014 avait déjà plus de 150 références d'archives écrites - est dans cette optique l'outil indispensable permettant de s'orienter dans ce dédale d'informations. Il est destiné à être un instrument de référence à l'égal de ceux existant déjà pour des secteurs voisins : protection sociale, éducation populaire etc. À être le témoin du patrimoine d'un secteur, l'Action Sociale, bien souvent mal situé par des responsables publics, les media, le grand public malgré son caractère désormais officiel (voir plus loin). À contribuer donc à la visibilité d'un univers de pratiques et d'un pan indispensable de la solidarité nationale. En ce sens son utilité publique est réelle.

Ce guide des sources, publié en ligne, libre d'accès, mis à jour en permanence est l'instrument qui :

- * recense les fonds classés et les témoignages recueillis, indique leur lieu de dépôt et les conditions de leur accessibilité ;

- *renseigne de manière à la fois exhaustive et synthétique et retrace l'histoire des organismes ou personnalités (biographies) auxquels se rapportent ces archives. Ces notices élaborées à partir du travail de traitement et d'inventaire des archives complètent les sources bibliographiques lorsqu'elles existent ou peuvent susciter des recherches historiques lorsqu'il n'y en a pas eu ;

- *permet de cartographier ces réalisations d'action sociale en les situant géographiquement, métropole et outre-mer (parfois même à l'étranger) et dans les périodes historiques ;

- *contribue à donner de l'action sociale une vue sinon complète - elle sera toujours hors de portée - mais la plus systématique qui soit.

Bernard Heckel, président
Pierre Merle, secrétaire associatif

À propos du périmètre de ce guide

Pour lui conférer la meilleure intelligibilité, quelle latitude fallait-il donner à ce travail ? Quelles limites fixer à notre champ d'investigation et selon quels critères objectifs ?

Au plan des dates d'abord, c'est la période contemporaine - au sens historien - qui a été ici privilégiée. Certes la période dite moderne est en filigrane. Nombre d'associations et de fondations aujourd'hui ont hérité d'« œuvres » apparues au XIX^e siècle ou avant 1914, pouvant avoir connu le post-1789 et sa nouvelle philosophie de l'action publique en matière d'assistance et de répression, d'autres révolutions (dont « la sociale »), des restaurations, rechristianisations puis laïcisations, enfin la III^e République à ses débuts. Toutefois ce guide n'en entreprend pas la recherche ou le recensement systématique, gardant comme critère une existence dans la période contemporaine (XX^e-XXI^e siècles) et sa nouvelle configuration du « social ».

Au plan de la matière ensuite : pour ne pas se laisser emprisonner dans des catégories administratives restrictives, pour déjouer les frontières sans cesse érigées entre les différents domaines d'intervention ministériels et trop souvent reprises à leur compte par les observateurs, il était nécessaire de prendre du champ en prenant appui sur des concepts à la fois suffisamment significatifs et englobants à la croisée des grands secteurs judiciaire, social, médico-social et éducatif.

« Action sociale » ? À l'état brut on peut osciller entre une définition macro du type « ensembles des mécanismes par lesquels une société se transforme elle-même » ou micro comme celle de la sociologie wébérienne : « l'action est sociale dans la mesure où, par la signification subjective que celui ou ceux qui agissent y attachent, elle tient compte du comportement des autres et en est affectée à son tour » (1947). Mais nous ciblons plutôt ici l'action sociale organisée, instituée, qui apparaît comme une des politiques publiques de traitement de la question sociale au XX^e siècle.

Dès la fin du XIX^e l'expression apparaît çà et là dans les titres de mouvements associatifs ou de revues mutualistes, syndicales, féministes divers, confessionnels ou laïcs. Plus que renvoyer à des contenus homogènes elle semble spécifier un « terrain » par rapport à ceux de l'action politique, l'action culturelle etc. Entre deux guerres et surtout après 1945, l'Action Sociale (et Sanitaire) au sein de la Sécurité Sociale va constituer une fonction seconde des Caisses : alors qu'elles sont principalement chargées de délivrer des prestations réglementées -maladie, famille, retraite- à des ayants-droits, l'Action Sociale est le domaine qui permet une plus grande liberté d'initiative à leurs administrateurs en matière de réalisations sociales (équipements) et « d'aides » en nature extra-légales (aides à domicile, services sociaux etc.). Alors que les services de l'État s'appuient principalement -budget et législation- sur l'aide sociale, héritière de l'assistance, la reconnaissance et la promotion de l'expression « Action Sociale » va servir dans les années 70 à la politique de planification, de coordination dirigée et de maîtrise par l'État de l'univers très dispersé des œuvres et structures sociales, éducatives, préventives etc. , principalement de statut privé non lucratif dans certains secteurs (enfance inadaptée) : Commission de l'Action Sociale dans le VI^e Plan, administration centrale rebaptisée « Direction de l'Action Sociale » en 1970 (et un secrétariat d'État ad hoc pendant un temps). Le choix plus systématique du terme vise à aussi à sortir de la relégation de cette fonction collective à des tâches subordonnées au système de protection sociale, subsidiaires et résiduelles (pour des populations marginales) au profit d'une qualité de service public à visée universaliste et promotionnelle. En 1982/3 sont décentralisés « l'aide sociale, l'action sociale et la santé ». Exit donc le temps des « œuvres » (le code du travail est un des derniers à procéder à cette adaptation linguistique en renommant Action Sociale les « œuvres sociales » de l'entreprise).

Sa forme professionnalisée – « le travail social », terme lui-même englobant à visée fédérative- l'emporte alors largement sur l'action sociale volontaire et les travailleurs sociaux peuvent être dits « moyens et artisans de l'Action Sociale » (Lory 1974) ou, tout autant, agitateurs et développeurs d'action sociale et solidaire. C'est en 2000 que sort le Code de

l'Action Sociale et des Familles (ex-code « de la Famille et de l'Aide Sociale) précédant de peu une loi (2/1/2002) de « rénovation de l'Action Sociale et Médico-Sociale » : est établie alors une définition du domaine par ses buts (art L116-1) , par ses missions principales (art.L311-1) et un recensement exhaustif, par regroupement en 16 domaines, des établissements et services soumis à des procédures normalisées , autorisation et évaluation (notamment art L312-1). Même si des interactions sont inévitables avec les codes voisins (Santé Publique, Sécurité Sociale, Éducation, Travail, Habitation, Civil, Pénal) le domaine propre est juridiquement bien établi. Une définition du travail social rentrera dans ce même code en 2017 (art D142-1-1)

« Éducation Spécialisée » ? Originellement appliquée à l'enfance « inadaptée » l'éducation spécialisée se présente comme un corpus de pratiques, méthodes, voire une discipline puisant à des références, variables selon le temps, au croisement des pédagogies, sciences humaines et sociales. Du fait notamment de son extension aux personnes en situation de handicap, la prévention territoriale, la santé mentale etc., son champ, son périmètre sont mal aisés à définir, sauf à dire que, plutôt qu'un secteur de politiques publiques, l'éducation spécialisée se définit comme l'exercice d'un groupe de professions, celle d'éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, moniteur-éducateur... Elle reste historiquement sous compétence des Affaires Sociales et non de l'Éducation Nationale, qui organise, elle, un secteur d'« éducation spéciale » (éducation adaptée depuis 2005). Non sans controverses internes « l'éducation spécialisée » est de fait rentrée dans le travail social depuis les années 70 et, par là, dans l'Action Sociale.

La démarche de ce guide vise aussi la plus grande pluralité des gisements d'informations. Au-delà du guide des sources traditionnel dont la finalité est de recenser les fonds d'archives d'un domaine particulier (volume 1), le CNAHES n'a pas perdu de vue l'intérêt d'aménager d'autres points d'accès au patrimoine : d'ores et déjà cette édition 2020 restitue liste et notices de témoignages recueillis auprès d'acteurs les plus divers (volume 2) ; d'autres sources imprimées, de la filmographie, du patrimoine architectural pourront suivre... Il s'agit bien d'aider les chercheurs à enrichir leurs terrains d'enquête.

Enfin, signalons que ce guide traduit inégalement la réalité des équipements et des acteurs. En effet, avec un intérêt variable pour leur passé, les organismes privés ne se sont pas engagés au même point dans la démarche facultative de traitement de leurs archives. De même, les acteurs importants de cette histoire sont loin d'avoir tous transmis leurs documents ou délivré leur témoignage. Face à eux, les délégations régionales du CNAHES ont aussi connu des développements différents du point de vue de leurs effectifs, de leur ancienneté, de leurs priorités...

C'est néanmoins pour rester au plus près d'une lecture territoriale problématisée que, à l'échelon infranational, nous avons privilégié une approche régionale à la fois des archives et des témoignages. Cette préoccupation a été celle du CNAHES dès le début : écrire les histoires régionales de l'éducation spécialisée, avec leurs fortes particularités et leurs jeux de frontières, avant d'en tisser une vue d'ensemble. Des index, une liste des fonds par service d'archives départementales, permettront de retrouver les notices de fonds ou de témoignage par d'autre entrées.

Sylvain Cid, chargé de mission

Plan général

Préface
A propos du périmètre de ce guide
Plan général

Volume 1. Fonds d'archives

Sommaire
Introduction du volume 1

Première partie : Les fonds de portée territoriale

Auvergne-Rhône-Alpes - Bourgogne-Franche-Comté – Bretagne – Centre-Val de Loire –
Grand Est - Hauts-de-France - Ile-de-France – Normandie – Nouvelle-Aquitaine – Occitanie
- Pays-de-la-Loire - Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Deuxième partie : Les fonds de portée nationale

Troisième partie : Les fonds de portée internationale

Quatrième partie : Les fonds concernant d'autres pays et conservés en France

Liste des fonds déposés par service d'archives
Index onomastique
Table des matières

Volume 2. Témoignages d'acteurs

Sommaire
Introduction du volume 2

Première partie. Les collectes territoriales

Auvergne-Rhône-Alpes - Bourgogne-Franche-Comté - Bretagne - Centre-Val de Loire –
Grand Est - Hauts-de-France - Ile-de-France - Normandie – Nouvelle-Aquitaine - Occitanie
– Pays de la Loire - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Deuxième partie. Les collectes nationales

Deux campagnes collectives fondatrices - Les collectes de chercheurs - Les collectes d'as-
sociations d'histoire - Les collectes de vidéastes

Troisième partie. Autobiographies, récits de vie et d'expérience

Assistant-e-s de service social - Educateur-trice-s spécialisé-e-s - Educateur-trice-s de
justice - Infirmier-ère-s - Instituteur-trice-s, éducateur-trice-s scolaires - Journalistes,
chroniqueur-euse-s - Magistrat-e-s de la jeunesse - Militant-e-s du secteur du handicap -
Mineur-e-s de l'Aide sociale à l'enfance - Mineur-e-s en hôpital psychiatrique - Mineur-e-s
en justice – Psychiatres - Psychologues

Index des personnes témoins
Table des matières